
LA PRÉSIDENTE

Prot. 2026/021

Rocca di Papa, le 8 avril 2026

À tous ceux et celles qui font partie de l'Œuvre de Marie

Très chers toutes et tous,

Nous venons de clore l'Assemblée Générale ordinaire de l'Œuvre de Marie et nous souhaitons vous saluer chacune et chacun, dans vos communautés présentes dans le monde entier. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier. Après la précieuse contribution de beaucoup d'entre vous lors de la phase préliminaire, vous nous avez également accompagnés pendant l'Assemblée par la prière, par le don souvent caché de l'offrande de vos souffrances personnelles et collectives, et par l'amour et l'unité que vous renouvez chaque jour. Merci de tout cœur : sans la contribution de chacun, cette Assemblée n'aurait pas été possible !

Au cours de ces dernières semaines, nous avons fait la forte expérience de la présence de l'Esprit Saint, qui a accompagné notre travail et les différents moments de discernement. La redécouverte de la force et de la nouveauté du Charisme de l'unité, que Dieu a donné à Chiara, continue de produire vie et transformation.

Vous avez déjà reçu le Document final de l'Assemblée qui rassemble, en synthèse, ce qui a été vécu et approfondi au cours de ces semaines de travail intense : les thématiques, fruits du parcours pré-Assemblée dans les zones, les contributions issues d'une réflexion commune, les priorités proposées pour les cinq prochaines années. Vous connaissez déjà au moins les noms des personnes élues comme Conseillères et Conseillers généraux pour le Centre de l'Œuvre, avec lesquelles nous entamons maintenant ce nouveau mandat.

Un parcours que nous avons vécu intensément – en collaboration avec beaucoup d'entre vous à travers le monde – a été celui concernant les propositions de modification des Statuts Généraux et des Règlements. Nous tenons à vous dire que c'est un processus que nous continuerons à mener selon les indications qui nous ont été données par le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, l'autorité ecclésiastique appelée à approuver les modifications des Statuts.

Nous avons eu des mois de dialogue intense et constructif avec le Dicastère, tant sur les différentes propositions de modification des Statuts Généraux que sur celles concernant les Règlements des focolarines et des focolarini.

En juillet 2025, nous avons eu une rencontre importante avec le cardinal Kevin Farrell, préfet du Dicastère, et plusieurs de ses collaborateurs, autour de deux thématiques en particulier : la définition juridique des membres de l'Œuvre (qui répond à la question : qu'entend-on par « *membres* ») et la distinction entre le domaine du gouvernement (for externe) et le domaine de la conscience (for interne) dans notre vie d'unité.

En tenant compte de leurs indications, nous avons revu bon nombre des propositions reçues. En décembre 2025, nous avons présenté 34 propositions de modification des Statuts (sur les quelque 100 reçues et examinées avec soin) et, en février 2026, le Dicastère nous a fourni un retour précis sur les Statuts et un autre, plus général, sur les Règlements. Il nous a été demandé d'approfondir davantage certains aspects fondamentaux, tels que :

1. la place et la participation à l'Œuvre de personnes appartenant à différentes Églises chrétiennes, en particulier des focolarines/focolarini non catholiques ;
2. la protection de l'intimité des membres et la conception de l'unité au sein du Mouvement ;
3. la représentativité au sein de l'Assemblée Générale ;
4. certaines précisions concernant les tâches du Coprésident.

Ce sont là des thèmes qui nécessitent – comme l'a précisé le Dicastère – « *un approfondissement théologique et ecclésiologique supplémentaire* », accompagné d'un « *discernement approprié, afin de ne pas dénaturer le charisme de l'unité, tout en garantissant la protection des droits des personnes* ».

À la lumière du cheminement demandé, il n'a donc pas été possible d'approuver les modifications proposées aux Statuts Généraux, ni, en conséquence, celles concernant les Règlements des branches. Nous continuerons donc à travailler sur ces thèmes en vue d'une *Assemblée Extraordinaire*, que nous nous engageons à organiser dans les deux prochaines années, encouragés par le Dicastère lui-même.

En revanche, les articles des Statuts Généraux relatifs à la durée des mandats des organes du gouvernement central ont été approuvés, afin de les adapter aux exigences du Décret général du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie du 3 juin 2021 (en ramenant cette durée de six à cinq ans). Sur ce point, les Règlements des branches ont donc également été mis à jour.

Le Dicastère nous a également demandé d'approfondir davantage ces thèmes, en y associant toutes les personnes du Mouvement à travers le monde, en particulier les focolarines et les focolarini. Ce parcours a commencé pendant l'Assemblée et se poursuivra dans les années à venir. Nous vous ferons savoir prochainement comment et avec quels outils il sera possible d'y participer.

Nous confions à Dieu chaque pas que nous devons faire, certains qu'il contribuera à faire fleurir le charisme de l'unité tel qu'Il l'a conçu.

Nous remercions Dieu pour les dons reçus et pour son amour, et nous faisons nôtre l'encouragement exprimé avec force par le pape Léon, qui considère « *l'unité de tous en Dieu* » comme « *un signe évangélique qui est une force prophétique pour le monde* », et qui invite à être pour tous ce « *ferment d'unité* » dont « *on a tant besoin aujourd'hui*¹ ».

Nous saluons chacun/e avec affection et gratitude,

Margaret Karam

Margaret Karam

Roberto Almada

Roberto Almada



¹ Discours du pape Léon XIV aux participants à l'Assemblée Générale de l'Œuvre de Marie – Mouvement des Focolari. Samedi 21 mars 2026.